

Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent (Pneumar^{MD} 13) : Renseignements à l'intention des adultes qui présentent des conditions médicales à risque élevé

Cette feuille de renseignements contient des renseignements de base destinés au public. Elle ne doit en aucun cas remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Il convient de toujours consulter un(e) professionnel(le) de la santé lorsqu'on a des inquiétudes au sujet de son état de santé ou avant de modifier son alimentation, son mode de vie ou un traitement.

Mises à jour

Depuis décembre 2014, l'Ontario a élargi son programme de vaccination antipneumococcique financé par le secteur public destiné aux personnes présentant un risque élevé pour y inclure le vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent (Pneu-C-13 ou Pneumar^{MD} 13) destiné aux adultes de 50 ans et plus présentant les conditions médicales à risque élevé suivantes liées à une pneumococcie invasive : greffes de cellules souches hématopoïétiques (GCSH), infection au VIH et autres maladies qui entraînent une immunodéficience.

Qu'est-ce qu'une pneumococcie invasive?

Une pneumococcie invasive est une infection causée par une bactérie appelée *Streptococcus pneumoniae* (ou pneumocoque). Cette bactérie peut causer l'une des maladies suivantes :

- pneumonie (infection des poumons);
- bactériémie (infection du sang);
- méningite (infection de la membrane qui recouvre le cerveau et la moelle épinière).

La pneumonie, la bactériémie et la méningite sont des infections graves qui peuvent parfois causer la mort ou des problèmes durables, notamment la surdité, particulièrement chez les personnes présentant une condition médicale à risque élevé.

Streptococcus pneumoniae est la principale cause d'infections bactériennes chez les adultes immunodéprimés.

Comment peut-on contracter une pneumococcie invasive?

La bactérie responsable de la pneumococcie invasive peut vivre au fond de la gorge ou dans le nez, sans que l'on ressente de symptômes ou chez les personnes en santé qui en sont « porteuses ». Des gens de tous âges en bonne santé peuvent en être porteurs. La bactérie se transmet par les gouttelettes projetées dans l'air lorsque l'on tousse ou que l'on éternue. Elle peut également se propager par contact avec la salive d'une personne infectée lorsque des articles courants sont partagés, comme des boissons (bouteilles, pailles) ou des ustensiles de table.

Qui est admissible à recevoir le vaccin financé par le secteur public?

Il y a de nombreux vaccins au Canada qui protègent contre les divers sérogroupes (souches) qui causent la pneumococcie invasive. La présente feuille de renseignements porte principalement sur le vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent, Pneu-C-13, destiné aux adultes âgés de 50 ans et plus présentant un risque élevé qui prévient la pneumococcie invasive en protégeant contre 13 sérogroupes de *Streptococcus pneumoniae*.

Jusqu'à tout récemment, la seule indication du vaccin Pneu-C-13 était l'immunisation des nourrissons et des enfants âgés de moins de 5 ans. Les indications du vaccin ont récemment été élargies et le Comité consultatif national de l'immunisation recommande l'utilisation de ce vaccin chez les personnes présentant certaines conditions médicales à risque élevé pour prévenir la pneumonie, la bactériémie et la méningite causées par *Streptococcus pneumoniae*.

Depuis décembre 2014, les adultes âgés de 50 ans et plus peuvent recevoir le vaccin Pneu-C-13 (Prevnar^{MD} 13) financé par le secteur public dans le cadre du programme de vaccination antipneumococcique destiné aux personnes présentant un risque élevé. Ces personnes présentent le nombre le plus élevé de cas signalés et le taux d'incidence le plus élevé de pneumococcie invasive et elles seraient considérées comme présentant un risque plus élevé de maladie comparativement à d'autres groupes.

Une dose du vaccin Pneu-C-13 est maintenant financée par les fonds publics pour les personnes âgées de 50 ans et plus qui présentent les états à risque élevé suivants (à l'exception des receveurs de GCSH indiqués ci-dessous) :

- greffes de cellules souches hématopoïétiques (GCSH)*;
- infection au VIH;
- immunodéficiences, tout particulièrement :
 - asplénie (anatomique ou fonctionnelle);
 - drépanocytose ou autres hémoglobinopathies;
 - immunodéficiences congénitales touchant n'importe quelle partie du système immunitaire, y compris l'immunité du lymphocyte B (humorale), l'immunité à médiation cellulaire (lymphocytes T), les compléments (déficit en properdine ou en facteur D) ou les activités phagocytaires;
 - thérapies immunosuppressives, y compris l'utilisation à long terme de corticostéroïdes, la chimiothérapie, la radiothérapie, les traitements postérieurs à une greffe d'organe, les thérapies immunosuppressives biologiques et non biologiques contre les maladies rhumatologiques et autres maladies inflammatoires;
 - tumeurs malignes, y compris la leucémie et le lymphome;

- les greffes d'organe ou d'îlot de cellules (donneur ou receveur).

* Remarque : Les receveurs de GCSH devraient recevoir trois doses du vaccin Pneu-C-13, la première trois à neuf mois après la greffe. Celles-ci devraient être administrées à au moins quatre semaines d'intervalle.

À quel moment le vaccin antipneumococcique polysaccharidique 23-valent devrait-il être administré?

Après l'administration du vaccin Pneu-C-13 (Pneumar^{MD} 13), les adultes âgés de 50 ans et plus présentant un risque élevé qui satisfont à l'un des critères énumérés ci-dessous devraient également recevoir le vaccin antipneumococcique polysaccharidique 23-valent (Pneu-P-23) ou Pneumovax^{MD} 23. Veuillez discuter du moment approprié pour recevoir le vaccin Pneu-P-23, selon la condition médicale à risque élevé que vous présentez, avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le vaccin Pneu-P-23, consultez le site http://www.health.gov.on.ca/fr/public/publications/pub_immun.aspx.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de vaccination contre le pneumocoque pour les personnes présentant un risque élevé, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé ou le bureau de santé publique de votre région.

Dans quelles circonstances le vaccin Pneu-C-13 ne devrait-il pas être administré?

Les personnes qui ont des antécédents d'anaphylaxie après une dose antérieure d'un vaccin conjugué antipneumococcique et les personnes qui ont une hypersensibilité immédiate ou anaphylactique connue à un constituant du vaccin ou de son contenant ne devraient pas recevoir le vaccin.

Le vaccin Pneu-C-13 est-il sûr et efficace?

Oui. Le vaccin Pneu-C-13 est très sûr et efficace. L'innocuité des vaccins est l'une des priorités du ministère. Tous les vaccins financés par le secteur public sont mis à l'essai en vue de s'assurer qu'ils sont sûrs et efficaces. L'innocuité des vaccins est continuellement surveillée par la santé publique.

La plupart des personnes n'auront aucun effet secondaire attribuable au vaccin Pneu-C-13; toutefois, lorsque des effets secondaires surviennent, ils sont souvent bénins et peuvent inclure de la douleur ou des rougeurs au point d'injection. D'autres effets secondaires comme des maux de tête, des étourdissements et des nausées, peuvent également se manifester. Les réactions graves sont rares.

Veuillez signaler les effets secondaires ou les réactions graves à un vaccin à votre fournisseur de soins de santé ou au [bureau de santé publique de votre région](#). Il est conseillé de toujours discuter avec son fournisseur de soins de santé des bienfaits et des risques associés à tout vaccin.

Dans quelles circonstances devrais-je communiquer avec mon médecin?

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou rendez-vous au service des urgences le plus proche si l'une ou l'autre des réactions suivantes se présentent dans les trois jours suivant la vaccination :

- urticaire;
- enflure du visage ou de la bouche;
- difficulté à respirer, enrouement ou sifflement;
- forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F);
- convulsions ou crises d'épilepsie;
- autres réactions graves au vaccin.

Avec qui devrais-je communiquer si j'ai des questions concernant le vaccin Pneu-C-13?

Consultez votre fournisseur de soins de santé ou communiquez avec le bureau de santé publique de votre région pour obtenir plus de renseignements.

Votre fiche d'immunisation

Après avoir reçu un vaccin, veillez à ce que votre fiche d'immunisation personnelle (c.-à-d. la « fiche jaune ») soit mise à jour. Conservez-la en lieu sûr!

Pour plus de renseignements

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

- Bureau de santé publique de votre région : www.phdapps.health.gov.on.ca/PHULocator.
- Vous pouvez obtenir des renseignements sur l'immunisation à l'adresse suivante : www.ontario.ca/vaccins.